3006973

11 AOUT 2010
Dépôt N° 91B498

ABH
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 300 000 euros
Siège Social: rue Jean-Marie David
Parc d'Activité de la Teillais 35740 PACE
381 934 884 RCS RENNES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 FEVRIER 2010

EXTRAIT

LA SOCIETE :

- ROUX COMBALUZIER SCHINDLER, Société Anonyme au capital de 19 846 200 euros, dont le siège est 1 rue Dewoitine, 78140 VELIZY VILLACOUBLAY, représentée par son Président Directeur Général,

associée unique de la Société ABH, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 300 000 euros divisé en 11 502 actions de 26,08 euros chacune, dont le siège est rue Jean-Marie David – Parc d'Activité de la Teillais 35170 PACE.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Démission du Président,
- Nomination de Monsieur Yann EVIN en qualité de Président,

- Renouvellement du mandat du Directeur Général,

- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Christophe ROUSSEAU de ses fonctions de Président à effet de ce jour, décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de Président,

Monsieur Yann EVIN
né le 23 juin 1972 à Paris
de nationalité française
demeurant 2 rue du Pavillon (92100) Boulogne Billancourt

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'aux décisions de l'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Monsieur Yann EVIN a par avance déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux prescriptions légales et réglementaires pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que le mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Pierre BUREAU vient à expiration ce jour en application de l'article 15 des Statuts suite à la nomination d'un nouveau Président, décide de le renouveler pour la durée du mandat du Président soit jusqu'aux décisions de l'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Dans le cadre de son mandat, Monsieur Jean-Pierre BUREAU aura les mêmes pouvoirs que le Président, notamment de représentation de la société vis-à-vis des tiers, et assumera la direction générale de la société.

En cas de décès, démission ou empêchement du Président, le Directeur Général en fonction conserve ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Monsieur Jean-Pierre BUREAU a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SEPTIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé unique.

L'Associé unique

